

L'hon. MACKENZIE KING: Qu'on me permette, monsieur l'Orateur, de présenter mes félicitations aux deux honorables députés qui ont présenté et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Je suis assuré que mon honorable ami le député de King (I. P.-E.) (M. McIsaac) considère cette circonstance comme un grand jour pour l'île du Prince-Edouard, en ce fait que lui et moi, formant la moitié de la représentation de cette île avons eu l'honneur d'être les premiers à parler dans cet important débat. Le plus beau compliment qu'on lui peut faire, c'est de dire que le discours qu'il a prononcé fait honneur à sa province autant qu'à lui-même. J'espère qu'il ne m'accusera pas de faire de l'ironie si je dis que c'est avec le plus grand plaisir que j'ai écouté ses citations classiques. Il aurait pu appliquer à son discours ces paroles du Childe Harold, de Byron, au sujet de l'océan: dont le mugissement est si musical. Je dois aussi offrir des compliments à l'honorable député de Yale (M. MacKelvie) qui a appuyé l'adresse. Comme le savent tous nos collègues, c'est son premier discours, et, en général, ce n'est pas une tâche facile que de préparer et prononcer un premier discours devant le Parlement. Tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre diront, j'en suis certain, que la Chambre a fait une heureuse acquisition dans le genre oratoire en recevant le député de Yale.

Nous de l'opposition partageons beaucoup des sentiments qui ont été exprimés par l'honorable membre qui a proposé l'adresse et celui qui l'a appuyée. D'un autre côté, on a fait allusion à certaines questions dont on parle dans le discours du trône et qui touchent à l'administration actuelle. Ce sont ces questions que je voudrais discuter longuement si le moment et l'occasion étaient propices. Néanmoins, nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions au cours de nos travaux. Sur un point je me trouve en parfait accord avec les députés qui ont proposé et appuyé l'adresse et c'est pour offrir des félicitations à mon très honorable ami (M. Meighen) pour son élévation à la position élevée et pleine de responsabilités de premier ministre. Il me permettra, sans doute, de déclarer publiquement ce que je lui ai déjà dit en particulier, et c'est que sur le terrain personnel ce fut pour moi une cause de satisfaction et de plaisir de voir que Son Excellence avait choisi comme premier conseiller celui qui fut mon confrère d'études et dont l'amitié a survécu aux vicissitudes du temps durant un quart de siècle, sans excepter les divergences suscitées par la guerre de parti

et les acrimonies du débat politique. Je comprends qu'en accomplissant les devoirs des fonctions opposées que nous occupons lui et moi à cause de nos croyances politiques différentes il peut survenir bien des choses qui demanderont l'exercice de toutes les vertus que nous pouvons posséder. Néanmoins, je puis lui promettre qu'en essayant de remplir les demandes de mes obligations publiques, je m'efforcerai de conserver les plus hautes traditions de notre vie publique et que je me laisserai guider par ses aménités et non par ses animosités.

Monsieur l'Orateur, si je ne tente pas de revenir longuement sur l'adresse que Son Excellence a présentée à la Chambre j'espère qu'on ne voudra pas y voir un manque de courtoisie pour Son Excellence. Une question existe qui passe toutes les autres en importance, et c'est la position que le Gouvernement et le Parlement occupent actuellement en ce qui regarde la volonté populaire. De quel droit et de quelle autorité mon très honorable ami et les membres de son cabinet se présumant-ils pour se maintenir au pouvoir? C'est une question à laquelle le Gouvernement doit répondre à la satisfaction du Parlement et du pays avant que nous puissions mettre à l'étude les autres questions de moindre importance qui forment le sujet du discours du trône. Peut-on faire fi plus longtemps de la volonté du peuple, et ses droits en ce qui touche les questions de législation et d'administration peuvent-ils être plus longtemps usurpés?

Dans les anciens jours de l'histoire britannique il fut un temps où la couronne, dans le but de découvrir comment et quelle autorité certaines personnes exerçaient les droits et jouissaient des privilèges des positions qu'elles occupaient, fit émettre contre ces personnes un bref connu sous le nom de *quo warranto* pour savoir de quel droit, par quel mandat elles conservaient les positions qu'elles occupaient.

Le roi Edouard I a fait signifier aux barons de son temps un bref de *quo warranto* pour découvrir en vertu de quel ordre et de quel droit ils jouissaient de certains privilèges. Plus tard la couronne fait usage du même bref afin de découvrir en vertu de quel ordre et de quel droit certaines villes ayant des chartes jouissaient des privilèges convoités. D'autres souverains en ont, je crois, fait usage pour savoir en vertu de quel ordre et de quel droit certains shérifs remplissaient les devoirs de leur charge. Au nom du peuple de ce pays, je voudrais demander à mon très honorable ami en vertu de quel ordre et de